

V. Mousnier J. Reinach

Hommage de l'auteur

Fer Weale

## LES PRIMITIFS ET LEURS SIGNATURES

ORDONNANCES ET JUGEMENT DES 1<sup>er</sup> AVRIL 1426, 27 JUIN 1457, 21 MARS 1500  
ENJOIGNANT AUX MINIATURISTES DE MARQUER LEURS OEUVRES  
SOUS PEINE D'AMENDE



FIG. 1.  
MINIATURE DE LA PREMIÈRE PAGE  
DU « CATHOLICON »,  
ENLUMINÉ PAR VAN DEN MOERE.  
Ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Le document que j'apporte aujourd'hui, bien qu'imprimé déjà plusieurs fois, — mais il y a si longtemps, en 1864<sup>1</sup>, — me semble n'avoir pas retenu l'attention des critiques, plus que naguère le fameux marché de 1416, qui indiquait Henri Bellechose comme l'auteur du *Martyre de saint Denis* du Louvre, lequel, d'ailleurs l'a signé, et qu'on attribuait à Malouel, disparu cependant en 1413. La réédition, avec fac-simile, d'une ordonnance de 1500, qui enjoint aux miniaturistes d'apposer leur marque sur tous les ouvrages qui sortent de leur atelier, aura, je voudrais l'espérer, un aussi heureux effet que la *cinquième* mention du marché d'Henri Bellechose<sup>2</sup>, qui fit enfin modifier, en octobre 1907, le cartouche du musée du Louvre.

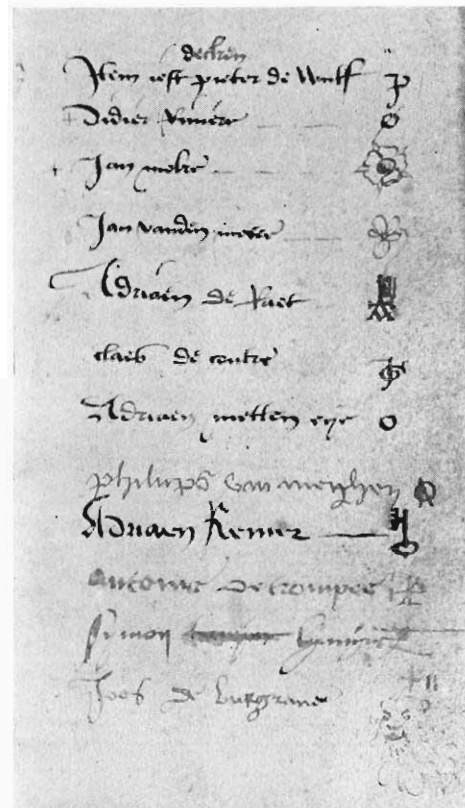
Aussi, l'an de grâce mil cinq cent, le 21<sup>e</sup> jour de mars, il fut ordonné et arrêté par le Doyen Jean van Mureghem, et tout son serment : Josse Smet, Adrien Bram, Thierry Wethof, Robert Boulet, Adrien van der Brugghe, Eloi de Backere, Jean Hodoelf, Jacques Spronc, Pierre Cazinbroot, tous deux gouverneurs, et, en outre, par toute la communauté de la corporation, que dorénavant, il sera obligatoire aux enlumineurs de venir par devant le doyen de la dite corporation et son serment, dans la maison de la corporation et d'y apporter leur marque, avec laquelle ils marquent leur ouvrage, pour l'enregistrer dans le nouveau livre de la dite corporation; en outre, que tous ceux qui font le métier d'enluminer à la main, et qui ne sont pas bourgeois et n'ont pas encore donné leur marque

1. J. Weale, *le Beffroi*, t. II, p. 298.  
2. Voir la *Revue*, 1907, t. XXII, p. 31.

devront acquérir plein droit de bourgeoisie avant de pouvoir obtenir la franchise de la corporation et aussi avant de pouvoir exécuter des ouvrages.

Ainsi est-il que le même jour susdit est venu le doyen des susdits enlumineurs avec plusieurs personnes de son métier, à la maison de la corporation de la susdite corporation des peintres et selliers, par devant le doyen et son serment et plusieurs autres bonnes gens de la susdite corporation, et étant ici, quelques-uns d'entre eux ont donné leur marque et l'ont renouvelée dans le nouveau livre selon la déclaration ci-dessus, et après sont inscrits avec noms et prénoms ceux qui, le même jour, ont donné leur marque.

Pieter de Wult . . . . .	
Didier Rivière . . . . .	
Jan Moke . . . . .	
Jan van den Moere . . . . .	
Adriaen de Raet . . . . .	
Claes de Coutre . . . . .	
Adriaen Metteneye . . . . .	
Philips van Moghen . . . . .	
Adriaen Renier . . . . .	
Antoine de Trompes . . . . .	
Symon Byeninc . . . . .	
Joos de Burgrave . . . . .	



Nous sommes ici en pleins jeux de mots, auxquels se complaisaient tant les artistes du Moyen Age : Didier Rivière barre son O (son eau); Moere prend pour emblème une fleur d'ombellifère (*mehre*); Adrien Metteneye, un œuf (*eye*); Josse Burgrave, un homme barbu, à l'air farouche, un burgrave<sup>1</sup>.

1. Bellegambe (George) avait pour marque une lune (en flamand : *belle*) et une jambe; Bont (Cornelle de), une hermine (en flamand, *bont*); Broederlam, deux petits agneaux (en hollandais : *broeder*, frères; *lam*, agneaux); Chugoniot, une petite cicogne (en picard : *ciconiau*); Crabbe, une écrevisse (en

Mais je prévois deux objections.

Cette ordonnance date de 1500. Elle ne signifie pas, par conséquent, que les artistes du xv<sup>e</sup> siècle devaient marquer leur ouvrage. Elle montre simplement qu'elle fut édictée pour modifier probablement un état de choses préjudiciable.

Une phrase de l'ordonnance prouve au contraire que c'était bien une coutume ancienne et continue : « Étant ici, quelques-uns d'entre eux ont donné leur marque et l'ont *renouvelée dans le nouveau livre* ». Il s'ensuit donc que cette marque était consignée dans l'ancien livre.

Je reconnais qu'on pourrait encore épiloguer. Heureusement, une pièce du 27 juin 1457 nous fournit un passage très probant :

Item dorénavant ceux qui veulent, dans la ville de Bruges, faire des images enluminées pour être placées dans les livres ou rouleaux et s'adonner à ce métier, doivent être bourgeois et, en outre, donner une fois aux doyens et jurés de la corporation des peintres, 40 escalins parisis et déposer chez eux la marque avec laquelle ils veulent marquer leurs images <sup>1</sup>.

Ces lignes se trouvent dans le prononcé d'une amende de 5 escalins parisis, encourue par les libraires Maurice de Hac et autres, pour avoir mis en vente des images « ne portant pas la marque de ceux qui les avaient faites <sup>2</sup> ». Le jugement renvoie à une ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1426, dans laquelle le juge copie :

Et afin que lesdites ordonnances soient mieux maintenues, chaque personne qui veut faire des images pour des livres ou des rouleaux dans ladite ville de Bruges, aura une marque avec laquelle il marquera ses images, et qu'il déposera chez le doyen des peintres et selliers susdits avant de pouvoir travailler et payera audit doyen pour la gilde dudit métier une fois la somme de quarante escalins parisis <sup>3</sup>.

Il est, je crois, difficile d'être plus précis. Les dates nous montrent qu'elle fut appliquée sans désuétude.

Peut-être me dira-t-on qu'il ne s'agit pas ici de Français, mais de Flamands. Je ferai remarquer que non seulement les étrangers, au xv<sup>e</sup> siècle, ne faisaient aucune distinction entre les artistes des Flandres et ceux de l'Île de France, qu'ils unissaient dans le terme de Ponentais <sup>4</sup>, mais que, de nos jours, un des maîtres de la critique a écrit : « les enlumineurs de profession, dans les pays soumis à l'autorité des rois de France et de la Maison de Bourgogne, étaient rarement admis à inscrire leur

allemand : *krebs*); Houd, un chien (en flamand : *houd*); Hopfer, une fleur de houblon (en flamand : *hopfer*); Hornébout, un petit duc (en flamand : *horn*, corne, *whu*, chat-huant); Manouel, une lune (en flamand : *mane*, lune; *wel*, bien); Schaufelein (Hans), une bêche (en allemand : *schaufel*); Sluter (Claus), une clé (en wallon : *slutel*); Star (Dick), une étoile (en wallon : *star*); Van Hut, un chapeau (en flamand : *hut*); Wischer (Pierre), deux poissons (en allemand : *fisch*); et combien d'autres que notre mentalité actuelle n'a pas encore saisis.

1. *Le Beffroi*, t. IV, p. 250.

2. *Ibid.*, p. 246.

3. *Ibid.*, p. 243.

4. Voir la *Revue*, 1909, t. XXV, p. 82.

nom sur les monuments qu'ils décoraient». Lui aussi les associe donc dans son affirmation ; et nous sommes ici, je pense, dans un pays soumis à la Maison de Bourgogne.

Ces douze marques sont d'une importance capitale, car nous y trouvons, non seulement l'*obligation* pour les enlumineurs de marquer leurs œuvres, mais aussi des noms bien français : Didier Rivière, ce Champenois très connu d'autre part, qui prend pour marque un O barré (il barre son eau), Nicolas de Coutre, Adrien Renier ; enfin, la signature si précieuse de Symon Byeninc, qui ayant d'abord inscrit son nom Benync, le biffe, pour le remplacer par Byeninc.

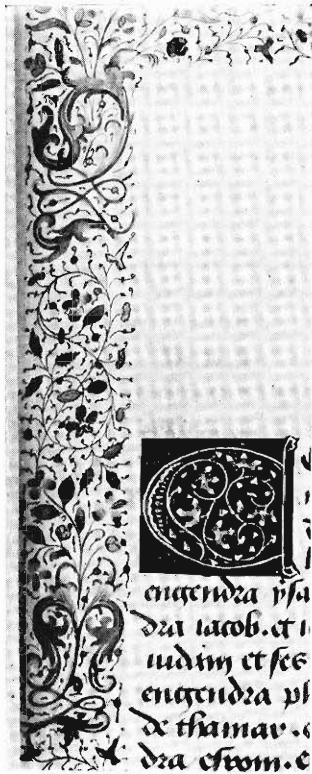
Il ne s'agit plus maintenant que de rechercher dans les manuscrits ces marques et d'autres ; peut-être ne tarderons-nous pas à pouvoir ainsi en identifier plusieurs et à présenter alors des attributions, qui transformeront les hypothèses en certitudes scientifiques.

Mais comment les distinguerons-nous ?

Les diverses pièces que je viens de rééditer, — après bien d'autres, — sont brugeoises. Or, les collections de la Bibliothèque Nationale possèdent une précieuse suite de manuscrits du xve siècle, provenant de la bibliothèque de Louis de La Gruthuyse, seigneur de Bruges ; leur examen, par conséquent, s'imposait. Interrogeons donc la *première* miniature de chacun d'eux, car, bien probablement, la marque des imprimeurs que nous allons trouver plus tard, au bas du *premier* feuillet, n'est que la suite d'une tradition reçue par eux de leurs prédécesseurs, les miniaturistes.

Je dois reconnaître que des douze marques de notre ordonnance de 1500, je n'en ai pas encore retrouvé personnellement une seule à Paris. Il faut dire que les volumes du seigneur de La Gruthuyse ont passé probablement avant le xvi<sup>e</sup> siècle dans la bibliothèque du Roi de France et qu'ils sont, par consé-

quent, antérieurs à 1500. Mais le T. R. P. van de Gheyn, l'éminent conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, veut bien me dire que, pour un de ces miniaturistes, on retrouve sa marque dès 1484. Jean van den Moere avait effectivement déposé, en 1500, ainsi que nous venons de le voir, sa marque : une pensée sans feuilles. Or, *le Catholicon* (mss. 9121-23 de la Bibliothèque royale de Bruxelles) s'ouvre par une miniature, attribuée pour d'autres raisons certaines par





Cliché Mély.

FIG. 3. — MARQUE Q. M.  
SUR LA PREMIÈRE PAGE  
DU MS. FR. 9071  
DE LA  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

M. J. Destrée<sup>1</sup>, dès 1886, à van den Moere, et notre savant confrère faisait, dans son étude, précisément remarquer, aux quatre coins du cartouche, une pensée sans feuilles (fig. 1). Elle nous fait espérer que nous pourrions en trouver d'autres. Le manuscrit français 911 de la Bibliothèque Nationale ne nous en fournirait-il pas un autre exemple ?

Les manuscrits français 331, 456, 562 de la Bibliothèque Nationale nous donnent, au bas de leur première page, dans l'entrelacement des bordures, les deux lettres fleuronées L. V.

Le décor de ces trois manuscrits est identique. Si on venait à la discuter, cette marque est, dans le manuscrit 456, authentiquée d'une bien curieuse manière. La jeune femme de gauche de la première miniature, vêtue de bleu, porte une large ceinture noire, brodée d'or : dans la broderie, M. Blochet lit, très distinctement, un *lamed* tronqué, *l*, , et un *vaou*, *v*, , sous cette forme rabbinique (fig. 4)<sup>2</sup>. Ces deux lettres ne peuvent ainsi laisser planer aucune hésitation sur l'identification des caractères, pas plus que naguère il ne put y en avoir dans les caractères hébraïques du tableau de *la Vierge de Bancel* du Louvre<sup>3</sup>, qui nous donnaient IP× 1490, alors que, sur les colonnes, se lisaient, entrelacées, les lettres IP.

Et cette certitude nous autorisera alors à présenter comme très probable marque d'atelier, le Q. M. du manuscrit Fr. 907, qu'on aperçoit dans la bordure de la première page (fig. 3), et que je retrouve, identique, dans la bordure du *Valère Maxime* de la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 5196), où il est accompagné de la date bien précieuse de 1407.

Comme marque, on pourrait montrer, — toujours dans les manuscrits de La



Cliché Mély.

FIG. 4.  
SIGNATURE EN LETTRES RABBINIQUES  
(SUR LA CEINTURE DE LA FEMME DE GAUCHE).  
Ms. fr. 456 de la Bibliothèque Nationale.

1. *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, t. XXV (1886), p. 288.

2. Je tiens à remercier M. Condere de toutes les facilités qu'il a bien voulu m'accorder pour faire les photographies reproduites ici.

3. Voir la *Revue*, 1904, t. XV, p. 466.

Gruthuyse, — l'A, brodé en or, sur la culotte du serviteur de gauche de la première miniature de la *Guerre punique* (Bibl. Nat., ms. Fr. 724). Si on en croyait Wurzbach, il faudrait présenter cette lettre comme la signature de Jérôme Bosch, qui s'appellait aussi Jérôme van Aken. Mais nous avons pour ce dernier beaucoup mieux.

Un des plus beaux manuscrits de la Bibliothèque Nationale est certainement le *Boëce* (Fonds Néerlandais I), étudié naguère par le comte P. Durrieu<sup>1</sup>, qui découvrit au cours de ses pages la signature d'Alexander 2<sup>o</sup>, qu'il rapproche d'Alexandre Bening<sup>2</sup>.

Au bas de la première page, au milieu d'un riche fleuronage gris bleu, très caractéristique par sa lourdeur, sur un fond d'or mat très spécial, se dissimule une chouette solitaire. Je dis *chouette* (fig. 5), parce que l'oiseau diffère essentiellement du



Cliché Mély.

FIG. 5. — MARQUE AU BAS DE LA PREMIÈRE PAGE DU « BOËCE » DU FONDS NÉERLANDAIS I DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

hibou par l'absence des deux petites plumes qui forment oreilles<sup>3</sup>. Or, les critiques les plus sévères sont d'accord pour reconnaître que la chouette est la signature de Jérôme Bosch. On me répondra immédiatement, — non sans raison, — qu'il est peut-être bien imprudent de présenter ainsi, sans autre certitude, une affirmation aussi nouvelle. Mais voilà.

En étudiant le manuscrit, il me revenait, peu à peu, que dernièrement j'avais feuilleté un autre manuscrit d'une technique absolument identique, tellement, qu'après avoir mis au point mes souvenirs, les lignes que M. Laloire lui a consacrées<sup>4</sup> semblent réellement la description de nos bordures « sur fond d'or mat, décorées de

1. *Gazette des beaux-arts*, 1891, t. II, p. 62.

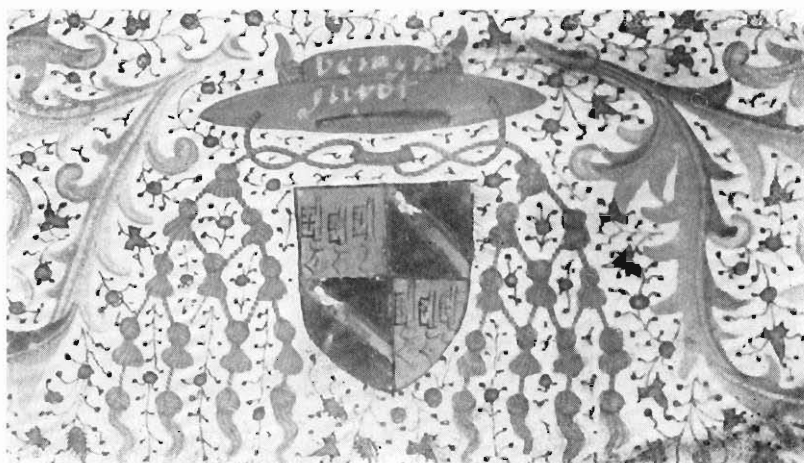
2. F. de Mély, *Arts anciens de Flandre*, 1905, p. 148.

3. Il ne faut pas la confondre, en effet, avec le hibou, qui sert de cimier aux armes des bâtards de Bourgogne, par exemple dans le ms. 5082 de l'Arsenal, qu'on pourrait être tenté d'attribuer à l'atelier de Jérôme Bosch.

4. *Arts anciens de Flandre*, 1905-1906, p. 173.

fleurs, de fruits, d'insectes et d'oiseaux, qui se répètent dans les peintures marginales de tout le volume ». Aussi, quand on se rappelle que les *Heures de Philippe de Clèves*, qui se trouvent dans la bibliothèque de S. A. S. M<sup>gr</sup> le duc d'Arenberg, à Bruxelles, portent l'inscription : « HIERONIMI BOSCH BELGÆ PROPRIA MANVS. — 670 sols », il y a là une assurance scientifique qui permet d'attribuer, *objectivement*, le *Boèce*, à l'atelier de Jérôme Bosch.

Qu'on veuille bien le remarquer : je ne dis pas « à la main ». Ici, je prétends seulement parler de marques d'*atelier*. De sorte que si, au cours de l'examen des manuscrits, je lis, dans la bordure des vêtements des personnages, des noms tout différents de celui dont nous avons la marque en première page, — et ce *Boèce*



Cliché Mély.

FIG. 6. — SIGNATURE DE BENIGNE GUYOT, AU BAS DE LA PREMIÈRE PAGE  
DU « MISSEL D'AUTUN ».

Bibliothèque de Lyon.

nous en est justement un très précieux exemple, puisque, s'il porte la *marque* de Jérôme Bosch, un peu plus loin nous trouvons le *nom* d'ALEXANDER 2<sup>o</sup>. — on ne pourra nous opposer aucune contradiction. Comme me le faisait très judicieusement observer M. Paul Girard, nous pourrions rapprocher les noms trouvés ainsi, en cours de l'ouvrage, de ceux que nous lisons sur les épreuves qui nous reviennent de l'imprimerie : M<sup>lle</sup> Louise, M<sup>lle</sup> Alice, qui ont composé, pour un éditeur, dont seul plus tard le nom sera conservé, les placards qui nous arrivent.

Et c'est ainsi que nous trouvons le nom de Benigne Guyot (fig. 6), chef d'atelier lyonnais, un Français, certes, celui-là, inscrit en toutes lettres sur le chapeau de cardinal, au bas de la *première* page du *Missel d'Autun*, de la bibliothèque de Lyon <sup>1</sup>, exécuté au

1. F. de Mély, *Signatures des Primitifs. Miniaturistes*, dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, 1907; — *Arts anciens de Flandre*, 1908.

xv<sup>e</sup> siècle, pour le cardinal Jean Rolin, alors qu'on trouve dans les enluminures, les mains les plus différentes.

N'oublions pas de mentionner ce « *Belin me fit* », un Dijonnais, qui marque la première page du ms. 91 de la Bibliothèque de Carpentras, comme aussi ce célèbre Loyset Lyedel, qui inscrit de cette manière son nom à la *première* page du tome IV de l'*Histoire de Charles Martel*, à la Bibliothèque de Bruxelles (fig. 9).

J'ajouterai que si certaines miniatures, dans ces manuscrits, ont été exécutées



FIG. 7. Cliché Mély.

MARQUE AU BAS DE LA PREMIÈRE PAGE  
DE MS. FR. 457  
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

par le chef d'atelier lui-même, il me paraît maintenant probable qu'elles furent signées, mais alors d'une manière différente de la *marque* du volume, pour bien préciser la chose. Tels ces L. V. du ms. fr. 456, qui, dans le corps de la miniature, deviennent des lettres hébraïques; telle la marque du charmant livre d'*Heures* de Louis Van Boghem, l'architecte de Brou, qui met sa marque à la *première* page du petit manuscrit qu'il compose pour sa femme, Anna van Aelst, dite Tote, mais qui signe, dans le cours du volume, plusieurs fois son nom tout entier.

Il me semble bien encore voir des marques dans ce V, surmonté d'un coq, du ms. Fr. 457 de la Bibliothèque Nationale (fig. 7), dans un E barré d'une L, ms. 5078 de l'Arsenal, qui se trouvent au bas de la *première* page, à l'endroit précis où, de nos jours nous lisons le nom de l'éditeur, comme aussi dans les pavés qui, au premier plan, décorent l'en-tête du tome I<sup>er</sup> du *Renaud de Montauban* (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5072). Ce ne sont pas là des initiales comme celles que je montrais naguère dans les pavages du *Bréviaire Grimani*; mais elles me paraissent aussi caractéristiques que les trois pavés de la première ligne de carreaux du *Bon roi Alexandre* du musée Dutuit.

Si, au cours de ses pages, des inscriptions bien lisibles nous font connaître le nom des artistes qui y travaillèrent : UGO DE VOSOR ET MACHABEORUM, SENIVAL, SIMON MOSIENSIS, ALNEUS [Delaulne], AF. A. EJ, V, nous ne devons pas oublier la savante étude que le comte Durrieu a consacrée ici-même à ce manuscrit, quand il n'était, par exemple, encore nullement question de l'importance des inscriptions, dont on croyait n'avoir pas à se préoccuper. Alors que le savant écrivain me semble avoir attribué, trop subjectivement peut-être, à une main unique, des miniatures d'une technique, d'une couleur, d'une facture très différentes, il a au contraire établi, avec une quasi certitude, par des documents d'archives, que le volume sortait de chez

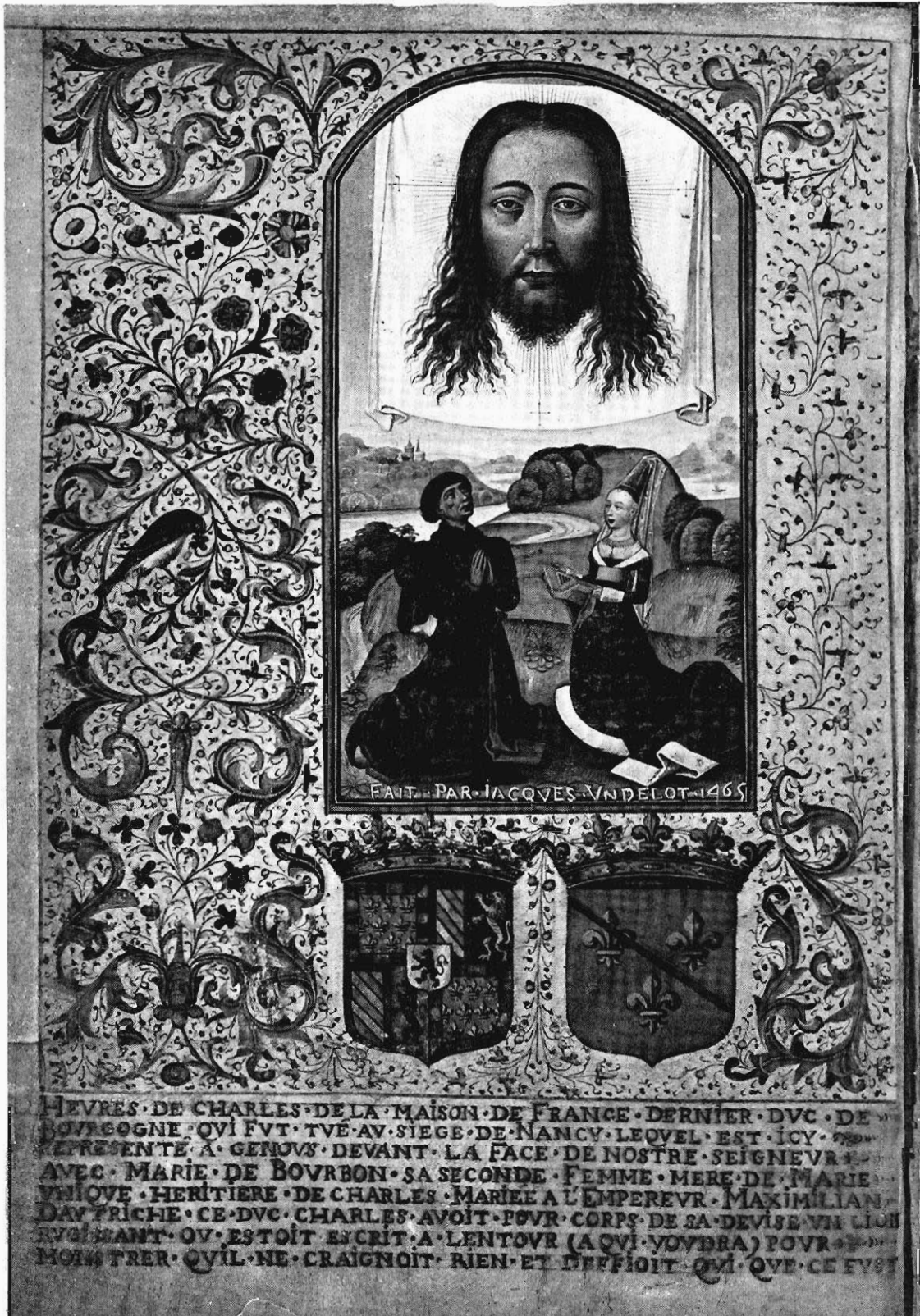


FIG. 8. — PREMIERE PART DES « HEURES DE CHARLES LE TENERAIRE ».

Bibliothèque royale de Copenhague.

Guillaume Wreland. C'est pour cela qu'il a cru certainement, qu'une grande partie des miniatures du volume devaient être de la main de cet artiste. Nous venons de montrer la séparation qu'il y avait à faire entre le chef d'atelier, éditeur, comme Bourdichon par exemple, qui reçoit dans un compte trente écus d'or pour avoir « fait écrire et enluminer le *Papaliste* », et les ouvriers qu'il avait sous ses ordres, qu'il dirigeait avec des modèles, avec des esquisses, ainsi d'ailleurs que l'a si parfaitement mis en lumière M. Henri Martin.

Or, si nous voulons soigneusement étudier les marques que je relève dans la première ligne de pavés de la première miniature du *Bon roi Alexandre*, nous trouvons : à gauche, un pavé portant deux P bechevetés, ou leur semblance ; à droite, un



FIG. 9. — SIGNATURE DE LOYSET LYEDET  
A LA PREMIÈRE PAGE DU TOME IV  
DE L' « HISTOIRE DE CHARLES MARTEL ».  
Bibliothèque royale de Bruxelles.

pavé avec un sigle qui paraît être 270 ; mais au milieu, par exemple, un pavé porte et présente immédiatement, très distinctement, un W ; là, pas d'hésitation (fig. 10). En rapprochant les lignes de M. Durrieu de cette constatation indiscutable, il paraît dès lors bien probable que nous avons ici la marque de Guillaume Wreland. Très prochainement j'aurai l'occasion de reprendre l'examen de ce manuscrit et de montrer qu'il y a seulement dans le volume trois miniatures de la même main, signées d'un V, du chef d'atelier Guillaume Wreland, bien reconnaissable à une facture très personnelle, affirmée maintenant par une signature qu'il me semble difficile de récuser. Notre ordonnance permet alors d'expliquer certaines

inscriptions de manuscrits enluminés, jusqu'ici assez inquiétantes et qu'on n'admettait qu'avec hésitation. Telles celles de Raoulet d'Orléans, contemporain de Charles V, qu'on trouve dans un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, de Gilles Mauléon, qui se lit dans le *Livre d'Heures de Jeanne de Bourgogne* (?), aujourd'hui à Saint-Petersbourg, manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle, quoique l'enlumineur vécut en 1317<sup>2</sup> ; de Jacques Undelot, du *Livre d'Heures de Charles le Téméraire* (fig. 8). Nous devons maintenant les regarder comme de véritables marques d'éditeur, simplement recopiées plus tard, comme les références que nous trouvons sur les fiches bibliographiques dont nous nous servons quotidiennement.

De telle sorte que si, naguère, on imprima que « jamais les copistes ne songèrent

1. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 36.

2. F. de Mély, *Signatures de Primitifs. Miniaturistes*. Paris, 1908, in-8°, p. 6 (Extrait des *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LXVII).

à associer, dans leur souscription finale, le nom de l'enlumineur qui avait collaboré à leur œuvre », on peut maintenant comprendre que la chose était bien inutile : l'enlumineur, lui, ayant mis sa marque en *première page*, il devenait superflu de le nommer à la fin du volume. Si nous rencontrons à cette règle certaines exceptions, dont j'ai donné toute une suite d'exemples <sup>1</sup>, c'est qu'alors les manuscrits ne portent en tête aucune marque.

Et cette dérogation peut s'expliquer facilement. Car si, au lieu d'être mis en vente au sortir d'un atelier laïque, corporatif, astreint par conséquent à une règlementa-



FIG. 10.

Cliché Mély.

MINIATURE DE LA PREMIÈRE PAGE DE L'« HISTOIRE DU BON ROI ALEXANDRE ».  
Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

tion sévère, le manuscrit est l'œuvre d'un artiste indépendant ou d'un clerc, ces derniers ne sont pas obligés de mettre en tête du manuscrit une marque corporative. Dès lors, il deviendra aussi rationnel que simple de voir à la fin le copiste et l'enlumineur associer leurs noms ; les exemples ne feront pas défaut. Tout de suite, on peut citer le ms. Fr. 412 de la Bibliothèque Nationale : « *Bonaventure ait qui l'escrit. Henris ot non l'enlumineur* » ; le ms. 37 suppl<sup>t</sup>, de la Bibliothèque d'Amiens, « *Illuminatum per fratrem Johannem Sintram* » ; le ms. lat. 5060 de la Bibliothèque Nationale, écrit par Galeas de Saluce, et « *Miniatum per fratrem Ludovicum de Prioribus de Nicia, ordinis Sancti Benedicti* » ; le *Tite Live* de Cheltenham « *écrit par Jehannin de Rouen*,

<sup>1</sup> *Arts anciens de Flandre*, 1908.

*l'escrivain, enluminés par maistre Henri d'Orquevaux* », et combien d'autres dont j'ai mentionné les noms dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, en 1907.

C'est donc parce que nous ne connaissons pas les marques des enlumineurs comme nous connaissons actuellement celles des typographes <sup>1</sup>, que nous traitons d'anonymes des œuvres que tous les contemporains savaient parfaitement distinguer, apprécier, admirer.

Aujourd'hui, cette ordonnance nous ouvre des horizons beaucoup plus vastes qu'une simple question d'art : elle nous révèle une mentalité, un état social, une organisation du travail que nous ne soupçonnions pas ; elle nous fait remonter à l'origine des marques de typographes, dont la genèse n'avait pas encore été expliquée ; une fois de plus, elle nous montre les lointaines origines de traditions qui n'ont pas brusquement pris naissance, dont, peut-être, on pourrait déjà trouver la trace chez les céramistes de la Grèce et qui se continuèrent à travers tout le haut moyen âge. Il semble dès lors qu'il ne nous est pas permis de déclarer les miniaturistes du moyen âge plus humbles, plus naïfs, plus méprisés, que les artistes de la Renaissance, qui n'ont ainsi fait que suivre les errements de leurs prédécesseurs.

F. DE MÉLY.

1. Tout à l'heure, nous signalions les calembours employés comme signatures par les miniaturistes ; les premiers typographes n'ont pas marqué autrement leurs livres. Resch signe d'un *resch* hébraïque ; Gilles Couteau, d'un couteau ; Pierre Le Brodeux, de deux petits brocs ; Olivier de la Harse, d'une herse ; Gryphius, d'un griffon ; et, de nos jours même, l'éditeur Poulet-Malassis n'hésitait pas à marquer ses livres d'un poulet — mal assis — sur une broche.



MARQUE DU MS. LAT. 12946  
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.